

**AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE**

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2020-09-34x-00845 Référence de la demande : n°2020-00845-052-001

Dénomination du projet : Mise en contact glochidies Mulette perlière / Truite &amp; Saumon Nivelles Fédé pêche 64

Lieu des opérations : -Département : Pyrénées Atlantiques -Commune(s) : 64310 - Saint-Pée-sur-Nivelle.

Bénéficiaire : Fédération de pêche 64

**MOTIVATION ou CONDITIONS**

Ce projet vise la sauvegarde de la Moule perlière dans le bassin de la Nivelles, cours d'eau des Pyrénées Atlantiques, qui souffre d'un recrutement quasi nul de jeunes larves de l'espèce de mollusque protégé. Les études préparatoires qui ont réuni les meilleurs spécialistes nationaux concluent à l'action suivante: prélever et mettre en contact des larves de Moules perlières des branchies du poisson hôte pour ensemercer les cours d'eau favorables du bassin versant où l'espèce est bien représentée.

Cette opération est réalisée par la Fédération Départementale des Pêcheurs des Pyrénées-Atlantiques dans le cadre du plan d'action de l'espèce et en lien avec les organismes compétents (CEN, OFB, DREAL...).

**C'est pourquoi un avis favorable est apporté à cette demande de dérogation sans réserve.**

## MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :  
Nom et prénom du délégataire : Michel METAIS

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le : 8 novembre 2020

Signature :

